**Von:** SFV-ASF <sfv.asf@football.ch>
**Gesendet:** Mittwoch, 24. Juni 2020 16:48
**Betreff:** Concept de protection pour les entraînements et compétitions à partir du 22 juin 2020 /

Chère famille du football suisse,

Nous nous réjouissons tous des nouvelles mesures d’assouplissement prises par le Conseil fédéral, qui s’appliquent également à nos entraînements et compétitions depuis le 22 juin 2020. À cette fin, nous avons adapté le concept de protection pour les entraînements et compétitions.

* [Concept de protection](https://editor.football.ch/ResourceImage.aspx?rid=207289)

Changements principaux :

**Entraînements et compétitions**

* La distance minimale à respecter entre deux personnes en dehors des entraînements et des matchs passe de 2 m à 1,5 m.
* Le nombre maximum de personnes présentes à un événement s’élève désormais à 1000 ; les visiteurs doivent être séparés en zones/secteurs de 300 personnes au maximum. Une zone/secteur pourrait, par exemple, être un côté du terrain de jeu.
* En ce qui concerne les places assises, au moins un siège entre 2 personnes doit être laissé libre.

**Restauration**

* Les clients ne sont plus obligés de rester assis

Nous vous prions d’appliquer les mesures de protection définies en collaboration avec l’OFSP et l’OFSPO. Veuillez en outre vous référer aux [Directives générales de Swiss Olympic](https://editor.football.ch/ResourceImage.aspx?rid=207288).

Nous vous souhaitons une bonne santé et – enfin – de nombreux moments de football inoubliables !

L‘ASF